

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022-2023

CE RÈGLEMENT VISÉ PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL RESTE VALABLE
PENDANT TOUTES LES ANNÉES DE PRATIQUE DU SPORT, DU LICENCIÉ, AU SEIN DU CLUB.
IL EST COMPLÉTÉ D'UNE ANNEXE À CHAQUE SAISON

☐ **SIÈGE SOCIAL** › 13 rue Yvonne PATIENT, 97360 - Mana

☐ **EMAIL** › georges.sylvain1@hotmail.fr

☐ **RENSEIGNEMENTS** › Pendant les cours : Gymnase du Collège Léo OTHILY – Cité les Koulans à MANA
En dehors des cours : auprès des membres du bureau

I - INSCRIPTIONS

L'inscription ne sera effective qu'après les 4 conditions ci-dessous remplies :

- 1• Compléter et signer la fiche d'inscription
- 2• Fourniture d'un certificat médical avec la mention :
« Non contre-indication à la pratique du karaté et disciplines associées en loisir et en compétition ». *L'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive, permettant la participation aux compétitions organisées par la fédération sportive qui la délivre ; est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an, et attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline ou activité sportive pour laquelle elle est sollicitée (Art L. 231-2 du code du sport)»*
- 3• Règlement complet de la cotisation pour l'année (voir annexe au règlement)
- 4• Fourniture d'une adresse email valide (envoi de facture par mail), plus une photo d'identité (papier ou fichier numérique)

REFUS D'ASSURANCE : Si le licencié refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels comprise dans la licence FFKDA. Il ne règlera pas la somme de 0€75 sur le montant de la licence. En contre partie, il devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

II- COTISATIONS

Les cotisations sont payables annuellement lors de l'inscription, avec la licence.

Il est vivement conseillé la pratique de 2H minimum par semaine, afin de conserver le même niveau pour tous les karatékas.

1/ TARIFS (Voir annexe de la saison en cours)

- a) Licences
- b) Cours à l'USM
- c) Passeports
- d) Tarifs dégressifs et cas particuliers
- e) Assurance
- f) Cotisation
- g) Adhésion

2/ PAIEMENT

- ☐ Par chèque, à l'ordre de l'Union Sportive Mananaise
Possibilité de facilité de paiement en 3 fois (au 15 octobre, au 15 décembre, au 15 février).
- ☐ En espèce : les jours d'inscription et d'entraînement
- ☐ Par chèque vacances ANCV Coupon Sport.

3/ AIDES FINANCIÈRES

Si vous bénéficiez du Passeport Jeune adressé directement par la CAF, vous devez le produire à l'inscription pour que nous puissions le déduire (pas de photocopie).

Si vous pouvez prétendre à des aides de la part de votre entreprise, elles ne seront déduites que sur présentation des documents prouvant l'aide (chèques ou documents officiels). Le club s'engage à rembourser la différence quand celle-ci est directement versée sur le compte du club.

4/ REMBOURSEMENT

AUCUN remboursement ne sera fait, sauf sur avis médical justifié ou en cas de déménagement.
Un courrier, accompagné d'un justificatif, est à adresser au Président du Club.

5/ ASSURANCE

IMPORTANT : Outre la licence obligatoire, il est possible de souscrire une assurance complémentaire. Cette complémentaire peut être utile pour les adultes. En effet, en cas d'arrêt de travail, il est possible de percevoir des indemnités en fonction du montant souscrit.

Il est vivement conseillé, de lire les conditions d'application de la licence affichées au club dès le début de la saison. Il est également prudent de vous renseigner auprès de votre caisse, afin de connaître le montant de vos indemnités en cas d'arrêt de travail dû à la pratique d'un sport.

> AFIN DE NE PAS PERTURBER LE BON DÉROULEMENT DES SÉANCES, IL EST INTERDIT D'ASSISTER AUX COURS DANS LES TRIBUNES OU DANS LA SALLE.

III - DÉROULEMENT DES COURS

1/ À RESPECTER POUR LE 1^{ER} COURS

Pour des raisons de prise en charge en cas d'accident, nous vous rappelons que lorsqu'un karatéka prend son 1^{er} cours :

- la licence doit être prise et réglée impérativement.
- Le certificat médical est OBLIGATOIRE.

2/ Début des cours au GYMNASSE

Les cours de karaté débuteront à partir du : Voir annexe de la saison en cours.

NOTA : Les cours peuvent ne pas être assurés pendant les congés scolaires. Aucune cotisation n'est déduite durant cette période. Le club se réserve le droit d'annuler un cours. Ce cours ne sera pas reporté et aucune cotisation ne sera déduite.

3/ PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les parents, doivent s'assurer de la présence de l'enseignant et ne doivent laisser leurs enfants qu'à celui-ci. Ils doivent les reprendre eux-mêmes dès la fin du cours. Dans le cas contraire, ils déclarent dégager toute responsabilité vis-à-vis du club, des professeurs, ou des accompagnateurs présents.

4/ PERTE ET VOL

En cas de perte ou de vol, le club décline toute responsabilité.

5/ LES COMPÉTITIONS

(à partir de «karatéka poussin 1^{ère} année»)

Le karatéka devra avoir :

- Un passeport tamponné par un médecin. Pour les nouveaux, les passeports sont disponibles auprès des enseignants.
- Un certificat médical lui autorisant la compétition.

Le remboursement des frais de compétitions, ne pourra se faire qu'à partir des catégories minimales et pour les championnats officiels nationaux. Il sera sur la base du remboursement de la LKG. Le karatéka compétiteur, devra présenter l'ensemble des justificatifs (convocation, tickets ou factures des frais...). Le règlement des frais ne se fera qu'après remboursement par la ligue de Guyane.

6/ MOTIFS D'EXCLUSION

En cas de dégradation des locaux, d'un comportement non conforme à l'éthique, et aux valeurs du karaté, ou en cas de non-paiement des cotisations, il pourra être décidé de l'exclusion du karatéka, sans remboursement.

7/ ARRÊT TEMPORAIRE

Après une dispense d'ordre médical, le karatéka devra repasser une visite médicale pour reprendre l'entraînement.



JE SOUSSIGNÉ(E) NOM..... Prénom.....
représentant l'enfant NOM..... Prénom.....

reconnait avoir pris connaissance du Règlement de l'USM section KARATÉ

À..... le..... 2022.

IV - HORAIRES

(Sauf vacances scolaires) › Voir annexe de la saison en cours.

Rappel : LES KARATÉKAS SONT PRIÉS D'ARRIVER À L'HEURE.

V - TENUE

Chaque karatéka, doit disposer, en permanence, d'un équipement en bon état (non déchiré) et propre. Les jeunes filles doivent porter un tee-shirt blanc sous leur veste de kimono. Les ceintures doivent être cousues à chaque bout. Il est indispensable, que chacun possède une paire de chaussures (style chaussons ou tongs...) pour aller des vestiaires à la salle d'entraînement.

Sont interdits sur les tatamis :

Les vêtements de sport avec fermeture éclair ou tout type de pièce métallique / Les bijoux (barrettes, montres, bracelets, boucles d'oreilles, bagues...) / Dentrées (chewing-gums, bonbons, gâteaux, boissons...).

VI - LOCAUX

La salle d'entraînement ainsi que les vestiaires et sanitaires mis à la disposition des karatékas doivent être utilisés soigneusement. Tout dégât sera remboursé par les parents du karatéka fautif.

VII – AUTORISATION D'URGENCE ET 1^{ER} SOIN

Le licencié, ou son représentant légal autorise en cas d'urgence, l'enseignant à prendre toute décision qu'il jugerait utile devant une éventuelle intervention médicale, et de pratiquer les premiers gestes d'urgences.

VIII – DROIT À L'IMAGE ET SUPPORT INFORMATIQUE

Le licencié ou son représentant légal, autorise le club à reproduire les photos prises dans le cadre de son activité. De plus, il autorise le club à utiliser les photos pour une diffusion dans la presse, sur son site internet, et Facebook. Le Licencié ou son représentant, autorise le club à traiter sur un support informatique les informations concernant son inscription au club. Il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations.

IX – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Licencié ou son représentant légal, déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur de l'association USM section Karaté.

Merci de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, revêtu de votre signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé».

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA SAISON 2022-2023 >

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR VISÉ PAR LE LICENCIÉ OU SON
REPRÉSENTANT LÉGAL RESTE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
POUR LA SAISON, LES COURS SE DÉROULERONT DU **LUNDI 12**
SEPTEMBRE 2022 AU VENDREDI 7 JUILLET 2023

HORAIRES Les cours se déroulent à Mana (Gymnase du collège Léo OTHILY)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					09h00-10h30 MÉDITATION libre, ADOLESCENTS
		16h00-17h00 Poussins 1/2 KARATÉ			16h00-17h00 Poussins 1/2 KARATÉ
18h00-19h30 MÉDITATION Personnalisée Libre	18h00-19h30 SELF-DEFENSE Libre, ADULTES	17h00-19h00 Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors KARATÉ	18h00-19h30 SELF-DEFENSE Libre, ADULTES	18h00-19h30 MÉDITATION Personnalisée Libre	17h00-19h00 Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors KARATÉ
	19h30-21h00 MÉDITATION libre, ADULTES		19h30-21h00 MÉDITATION libre, ADULTES		

TARIFS

Professeur Sylvain GEORGES

Professeur Edgard SABAS



Passeports > 25€ | Licences > avec assurance > 37€ | Licences hors assurance corporel > 36,25€
Le règlement en 3 fois est possible (encaissement au 15/10, 15/12 et 15/02)

		Cours à Mana			Montant annuelle	
		LICENCE	ADHÉSION	COTISATION	Prest. club	TOTAL
KARATÉ	RSA	37€	4€	16€	60€	117€
	SMIC	37€	4€	16€	85€	142€
SELF-DÉFENSE	MODESTE	37€	4€	16€	150€	207€
MÉDITATION	FONCTIONNAIRE	37€	4€	16€	200€	257€

Tarifs dégressifs et cas particuliers >

- Si 2 licenciés (même famille, parent/enfant) > 30€ offert pour les RSA, les SMIC, les Modestes et les Fonctionnaires
- Si 3 licenciés (même famille, parent/enfant) > 60€ offert pour les RSA, les SMIC, les Modestes et les Fonctionnaires
- Si 4 licenciés (même famille, parent/enfant) > 90€ offert pour les RSA, les SMIC, les Modestes et les Fonctionnaires
- Enfant et parent sans emploi et sans revenu : 0€.
- La licence, sera offerte par le club aux licenciés participant de manière active à la vie du club, et à sa notoriété dans un des rôles suivants : dirigeants, membres de la commission (arbitrage, commissaire sportif, accueil au niveau du département...).

S TSHIRT & ÉCUSSON

- De nouveaux Tshirts antitranspirants & écussons, à l'effigie du club, sont à vendre :
Tshirt noir adulte (écusson offert) > 12€ | Tshirt blanc enfant (écusson offert) > 10€ | Écusson seul > 1,50€
- Visualiser nos Tshirts et écussons sur notre site internet et Facebook